



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

viticulture

Question écrite n° 131092

Texte de la question

Mme Jacqueline Irlès interroge M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire sur la libéralisation des droits de plantation. En effet, la suppression de l'encadrement des droits de plantation de vignes programmée par l'Union européenne au 31 décembre 2015 inquiète particulièrement les vignerons roussillonnais, puisqu'elle est de nature à remettre en cause les principes de gestion collective de l'appellation d'origine contrôlée. Cette libéralisation pourrait également avoir un impact négatif dans le domaine de l'aménagement du territoire ou encore du tourisme. D'autre part même si le régime des droits de plantation peut être préservé jusqu'en 2018 si la France estime que la disparition précipitée des droits de plantation ferait courir un risque trop élevé à certains vignobles, l'incertitude demeure après cette échéance. De nombreux viticulteurs mettent en garde contre un risque de surproduction qui entraînerait une baisse des prix. C'est la raison pour laquelle elle souhaiterait connaître sa position sur ce texte mais également ses intentions afin de protéger la profession de viticulteur.

Données clés

Auteur : [Mme Jacqueline Irlès](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 131092

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Agriculture et agroalimentaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mars 2012, page 2500

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)